

Usagers, vos devoirs

Vous êtes accueillis au Centre hospitalier Henri EY établissement public de santé

et à ce titre vous devez **RESPECTER** :



- **Les usagers, les visiteurs et les personnels**

Le Centre hospitalier Henri Ey se réserve le droit de porter plainte en cas d'atteinte faite aux personnes et aux biens.



- **La confidentialité et le droit à l'image** s'agissant notamment de l'usage d'appareils photos, de vidéos et de téléphone portable, en application de l'article 226-1 (section 1 : de l'atteinte à la vie privée) du code pénal.



- **Les règles et recommandations** relatives à l'hygiène et à la sécurité



- **L'organisation des visites** dans les services



- **L'interdiction d'introduire des substances et objets dangereux**, illicites ou nocifs à la santé. Ils seront saisis et transmis aux autorités judiciaires compétentes en la matière pour diligenter une enquête



- **L'interdiction de fumer** dans les unités de soins et les lieux collectifs, en application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006



- **Les règles de circulation** à l'intérieur de l'établissement



- **Les locaux et les matériels**

Siège social
32 rue de la Grève
28800 Bonneval

tél. 02 37 44 76 00
fax 02 37 44 76 82
www.ch-henriey.fr